

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MAI 2008 A 20 H 00**

*L'an deux mil huit le vingt-six mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.*

*Etaient présents : FOULON Patrick, KAZMIERCZAK Claudine, THAUVIN Christine, CLOUTIER Jacky, LUTTON Hervé, PISSEAU Jean-Louis, LEBRUN Francis, NICOT Marie-Rose, BERRUE Didier, BRETON Denis, TELLIER Didier, THOREL Franck, MARTIN Annie, PIETRE Martine, EVEZARD Hélène formant la majorité des membres en exercice.*

*Mme KAZMIERCZAK Claudine a été désignée comme secrétaire de séance.*

*Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la précédente séance.*

## **ORDRE DU JOUR**

### **I. REVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 01/09/2008 :**

#### **1) Restaurant scolaire :**

*Délibération n° 01.1/2008-05 : (date de dépôt : 29/05/2008 - date de publication : 29/05/2008)*

*Le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 stipule que désormais les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés librement par la collectivité territoriale qui en a la charge.*

*Ces prix ne peuvent toutefois être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service.*

*Le Maire rappelle que le ticket enfant est actuellement à 2,55 € et le ticket adulte à 5,10 € et propose une augmentation de 2 %.*

*Le Conseil Municipal de SAINT PERE SUR LOIRE, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,*

- DECIDE d'appliquer une augmentation de 2% à compter du 01/09/2008,*
- FIXE le prix du ticket du restaurant scolaire à
  - 2,60 € pour la Catégorie n°1 (enfants),*
  - 5,20 € pour la catégorie n°2 (adultes et non-scolaires).**

#### **2) Garderie scolaire :**

*Délibération n° 01.2/2008-05 : (date de dépôt : 29/05/2008 - date de publication : 29/05/2008)*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de la garderie scolaire sont fixés librement par la collectivité territoriale qui en a la charge.*

*Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite les réviser pour l'année scolaire 2008-2009.*

*Le Conseil Municipal de SAINT PERE SUR LOIRE, après en avoir délibéré,*

- DECIDE de maintenir, au 1er septembre 2008 :
  - le forfait hebdomadaire de la garderie scolaire à 8,20 €,*
  - le ticket journalier à 2,20 € pour les semaines incomplètes ou les besoins occasionnels.**

## **II. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LE FONCTIONNEMENT DU RASED :**

*Délibération n° 02/2008-05 : (date de dépôt : 29/05/2008 - date de publication : 29/05/2008)*

*Le Maire informe l'Assemblée Municipale que le Conseil Général rembourse l'acquisition de mobilier, de matériels scolaires et pédagogiques destinés aux Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.) dans la limite de 762.25 € par R.A.S.E.D. et par an.*

*Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dépenses relatives au fonctionnement du R.A.S.E.D. s'élèvent à 250,87 € pour l'année scolaire 2007/2008.*

*Le Conseil Municipal de SAINT PERE SUR LOIRE, ouï cet exposé et après examen du dossier,*

- *SOLLICITE une subvention du Conseil Général, d'un montant de 250,87 €, au titre du financement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté pour l'année 2007-2008.*

## **III. SIVOM : PROPOSITION D'ADHERER A LA COMPETENCE "ANIMATION CANTONALE" :**

*Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'animation cantonale proposée par l'Association Sully-Jeunesse qui met à disposition un animateur chargé d'organiser des activités auprès des jeunes. Le Conseil Municipal charge M. PISSEAU de ce dossier.*

## **IV. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL LOCAL DE SULLY SUR LOIRE :**

*Délibération n° 04/2008-05 : (date de dépôt : 29/05/2008 - date de publication : 29/05/2008)*

*Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R 6143-1 et R 6143-11,*

*Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement des représentants des communes siégeant au sein du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de Sully sur Loire,*

*Considérant que l'Hôpital Local a reçu au cours des trois dernières années :*

- en 2005 : 16 patients*
- en 2006 : 19 patients*
- en 2007 : 15 patients*

*qui résident à Saint Père sur Loire, plaçant ainsi la Commune en troisième position du nombre de passages, elle a donc vocation à être représentée au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement.*

*Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant.*

*Ouï cet exposé, le Conseil Municipal de SAINT PERE SUR LOIRE*

- *NOMME Monsieur Denis BRETON, domicilié 94 Rue de Paris, pour représenter la Commune de Saint Père sur Loire au sein du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de Sully sur Loire.*

## **V. NOMINATIONS D'UN CORRESPONDANT DE DEFENSE ET D'UN CORRESPONDANT DE SECURITE CIVILE :**

*Délibération n° 05/2008-05 : (date de dépôt : 12/06/2008 - date de publication : 12/06/2008)*

*Vu la Circulaire du 26 octobre 2001 du Ministre de la Défense,*

*Vu la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,*

*Considérant les élections municipales et les renouvellements des conseils municipaux,*

*Il convient de procéder à la désignation d'un correspondant de défense et d'un correspondant de sécurité civile au sein de chaque conseil municipal,*

Le Conseil Municipal de SAINT PERE SUR LOIRE, après en avoir délibéré,

- **NOMME** Monsieur Jacky CLOUTIER, Adjoint au Maire, Correspondant de défense et Correspondant de sécurité civile.

#### **VI. DESIGNATION D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL :**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un arrêté du Maire portant désignation de Monsieur Denis BRETON pour le représenter, en cas d'empêchement, à la Commission Départementale d'Équipement Commercial.

#### **VII. DESIGNATION DES RESPONSABLES DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Délibération n° 07/2008-05 : (date de dépôt : 25/06/2008 - date de publication : 25/06/2008)

Le Maire propose au Conseil Municipal de désigner 2 responsables titulaires et 2 responsables suppléants qui seront chargés des états des lieux lors des locations de la Salle polyvalente.

Le Conseil Municipal de SAINT PERE SUR LOIRE

- **DESIGNE** :
  - Mme Martine PIETRE et M. Francis LEBRUN, Titulaires.
  - M. Jean-Louis PISSEAU et M. Jacky CLOUTIER, Suppléants.

#### **VIII. VALIDATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'Arrêté du Maire nommant les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale :

- M. DAUBRY Christian, Représentant de la Mutualité Sociale Agricole Cœur de Loire,
- M. HIRLAY Jacques, Représentant des personnes handicapées,
- Mme VERBRUGGHE Nicole, Représentante de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- Mme THIBAUT Liliane, Représentante titulaire des retraités et des personnes âgées et Mme TRIPOT Gisèle, Représentante suppléante,
- Mme BOSQUET Michelle.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la liste définitive établie pour la Commission Communale des Impôts Directs :

- Contribuables de la commune :
  - Titulaires : MOREAU Guy, POTEAU Jean Claude, COUÉ Françoise, LE BIHAN Michèle, BOISQUILLON Claudine, VEREPT Michel, BODINIER Brigitte, CHAUX-VANNIER Isabelle,
  - Suppléants : GRAVELET Daniel, LATINOVIC Simon, BOURASSIN Georges, MONGELOUS Florence, MARTIN Rolande, TOUCHET Éric, LE MAT Michel, MIDOU Jacky,
- Hors Commune : Titulaires : EVEZARD Jeannette, LE CHAT Guy,  
Suppléants : BORDIER Denis, ROMILLY Chantal,
- Propriétaires de bois : Titulaires : LUTTON Micheline, COUTELLIER Jacqueline,  
Suppléants : BIDAULT Claude, AGOGUE Lucette.

Le Conseil Municipal prend connaissance des membres extérieurs composant les commissions municipales ouvertes :

- Commission "Environnement – Fleurissement":
  - M. CHENUET Philippe
  - M. HIRLAY Jacques
  - Mme BOSQUET Michelle
  - Mme LUTTON Micheline
  - Mme BERRUE Brigitte
  - M. LE MAT Michel
  - M. MÉTHIVIER David

- Commission "Associative et Culturelle": Mme AUBIN-MAQUET  
Mme BEZELGA Martine  
Mme BEDU Edith
- Commission "Interquartier- Intergénération": Mme BEZELGA Martine  
M BEDU Rémi
- Commission "Communication": M. SOULAISCHAMP Antoine

## **IX. PROPOSITION DE GRATIFICATION POUR SERVICE RENDU :**

Délibération n° 09/2008-05 : (date de dépôt : 29/05/2008 - date de publication : 29/05/2008)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mademoiselle Angélique TILLAULT, élève en terminale BAC PRO "Services en Milieu Rural", a effectué un stage de 13 semaines au secrétariat de mairie au cours de l'année scolaire 2007/2008.

Considérant l'intérêt et la qualité du travail réalisé, il propose de lui verser une gratification pour service rendu et demande au Conseil d'en fixer le montant tout en sachant qu'elle ne peut être supérieure à 30 % du SMIC soit 1 077,02 € pour 13 semaines.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SAINT PERE SUR LOIRE

- DECIDE d'accorder à Mademoiselle Angélique TILLAULT une gratification pour service rendu d'un montant de 1 000 €,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6218 du budget primitif 2008.
- CHARGE Monsieur le Maire d'en effectuer le versement.

## **X. TRAVAUX AU VIEUX BOURG :**

Le Conseil Municipal prend connaissance des devis relatifs au projet d'engazonnement au Vieux Bourg et approuve celui de l'Entreprise MIDOU qui s'élève à 1 518,92 € TTC.

Le Maire précise que ces travaux seront réalisés courant septembre.

Les employés communaux planteront ensuite des rondins de bois autour du jardin afin d'éviter le passage de véhicules.

## **XI. AJUSTEMENT BUDGETAIRE :**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une ouverture de crédits n°02/2008, en Investissement, suite à la cession du siège du tracteur qui s'élève à 889,11 € et l'acquisition d'un nouveau d'un montant de 531,61 €, soit :

R 024	Produits des cessions d'immobilisations	889,11 €
D 21571/130	Matériel roulant	889,11 €

## **XII. SNCF : MOTION DE SOUTIEN :**

Délibération n° 12/2008-05 : (date de dépôt : 30/05/2008 - date de publication : 30/05/2008)

En décembre 2008, le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) mettra en place le cadencement des dessertes entre Paris et Montargis, ce qui se traduira par une augmentation du nombre de relations entre ces deux villes. Dans le même temps la SNCF et son activité Corail Intercités projettent de réduire le nombre de trains sur l'axe Paris Nevers dans sa portion Montargis-Cosne.

Ce projet aura une double conséquence. Entre Paris et Montargis, une dégradation notoire de la qualité du service : un matériel désuet sans confort, trajet omnibus rallongeant d'une demi-heure, arrivée en gare de Paris Bercy avec le temps supplémentaire de correspondance. Entre Montargis et Cosne, la réduction de la fréquence des trains dans les gares de Nogent sur

*Vernisson, Gien, Briare, Cosne, c'est-à-dire une réduction du service public assuré actuellement par la SNCF.*

*Alors que le Grenelle de l'environnement a prôné le développement des transports collectifs, celui du rail en remplacement du tout routier,*

*alors que les politiques d'aménagement du territoire visent à maintenir dans nos territoires les services publics de proximité, à permettre une bonne qualité de vie en milieu rural pour ceux qui le choisissent, à attirer les entreprises pour maintenir la population,*

*l'inquiétude et la colère des usagers est légitime,*

*en conséquence, le Conseil Municipal de SAINT PERE SUR LOIRE, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,*

- DEMANDE le maintien de la qualité du service sur la portion Montargis-Paris,*
- DEMANDE le maintien de la desserte ferroviaire voyageurs entre Montargis et Cosne,*
- DEMANDE à la SNCF d'ouvrir, avant toute modification de desserte, une concertation avec les Régions Centre et Bourgogne, l'ensemble des élus concernés, les usagers et les cheminots.*

### **XIII. SICTOM : LAVAGE DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE :**

*Le Maire donne lecture d'un courrier du SICTOM sollicitant la fourniture d'eau pour le nettoyage des colonnes d'apport volontaire.*

*Le Conseil Municipal demande que des précisions soient apportées quant aux colonnes concernées, aux fréquences et conditions de ces lavages, avant de prendre une décision.*

*Mme PIETRE demande s'il est possible d'augmenter la fréquence des enlèvements.*

### **XIV. PRESENTATION DU PETIT SAINT PEROIS :**

*M. BERRUE présente le « Petit Saint Pérois » qui sera réalisé à 530 exemplaires et distribué en fin de semaine. Il remercie chaleureusement M. SOULAISCHAMP pour son aide à la conception.*

*M. TELLIER et Mme MARTIN soulignent qu'ils ne cautionnent pas la position de la municipalité dans l'article relatif au Comité des Fêtes « La municipalité n'admet pas qu'une association à but non lucratif toujours soutenue par la mairie et l'impôt de Saint Père change son statut afin de sanctionner les habitants ».*

*Le prochain numéro du Petit Saint Pérois paraîtra en septembre et pourrait contenir une fiche conseil sur le compostage.*

### **XV. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un compromis de vente a été signé pour l'acquisition d'une partie de la parcelle jouxtant l'actuelle station d'épuration. La vente sera signée courant juillet lorsque le bornage sera réalisé. Dans l'attente, M. GRIVOT a autorisé la réalisation de carottages.*

*Le projet de construction de la nouvelle station d'épuration est donc relancé, le maître d'oeuvre IRH prépare les dossiers de marchés pour les missions annexes.*

- Des études relatives aux aménagements de la Rue du Maine et de la voie d'accès au Cimetière sont en cours.*
- Un courrier sera adressé à l'Entreprise CASA pour la réfection du trottoir suite à la construction des pavillons près du cimetière.*

*Le Maire informe le Conseil que, suite à ces mêmes travaux, la Lyonnaise des Eaux a relevé une consommation excessive d'eau au Cimetière.*
- Le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de l'école publique pour l'attribution d'une subvention pour la classe de découverte et d'une invitation pour le spectacle de fin d'année qui aura lieu le 20 juin.*
- Le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas reçu l'estimation de la SNCF pour l'acquisition de la maisonnette du passage à niveau n°65.*

- *Le Maire rappelle que seuls les déchets verts sont acceptés à la déchetterie et qu'il convient de s'adresser à Sully sur Loire pour tout autre déchet. M LUTTON demande qu'un employé communal soit présent pendant l'ouverture de la déchetterie et propose l'installation d'une poubelle pour recevoir les contenants en plastique.*
- *Le Maire informe le Conseil de la réouverture du dossier « Relais Assistantes Maternelles » qui devrait conserver sa structure associative. Le Conseil Municipal devra prochainement se prononcer sur l'ajout et la délégation de cette compétence RAMIS au SIVOM.*
- *Un courrier sera adressé à la SNCF pour que soit réalisé l'entretien des voies.*
- *Monsieur BERRUE rappelle que la Caravane de Loire aura lieu le 28 juin. Toute personne souhaitant apporter son aide est bienvenue et priée de se présenter en Mairie.*
- *Monsieur BERRUE informe le Conseil Municipal que compte tenu du succès de la précédente rencontre, l'UFOLEP renouvelle la journée « Sport en famille » le 27 septembre prochain.*
- *Monsieur THOREL fait part de l'avancement du projet de création d'un site internet pour la commune. Le choix du prestataire fera l'objet de la prochaine séance.*
- *Mme MARTIN demande qu'un entretien des levées soit réalisé Route de St Benoît. Les Services de Loire seront contactés.*
- *Un courrier sera également adressé à HAMOVAL pour le fauchage des terrains situés aux Seigneurs.*

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 25.*

*Le Maire,*

*P. FOULON*

*Les Conseillers Municipaux,  
D. BRETON*

*Cl. KAZMIERCZAK*

*Ch. THAUVIN*

*J. CLOUTIER*

*H. LUTTON*

*J.L. PISSEAU*

*F. LEBRUN*

*M.R. NICOT*

*D. BERRUE*

*D. TELLIER*

*F. THOREL*

*A. MARTIN*

*M. PIETRE*

*H. EVEZARD*